

Sandweiler, le 7 mai 2020

COMMUNIQUE OFFICIEL

Agréation de véhicules routiers

Dé-confinement & mesures de précautions, pour tous les sites de la SNCA à partir du lundi 11 mai 2020, en raison du virus COVID-19.

À partir du lundi 11 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre, l'agréation de véhicules routiers se fera soit sur rendez-vous soit par évaluation du dossier réceptionné par voie postale ou par dépôt auprès d'un des sites de la SNCA.

- Les rendez-vous peuvent être pris par internet <https://snca.public.lu/fr/rendez-vous.html> ou en téléphonant à notre call-center au 26 62 64 00.
- Tout client pénétrant dans nos locaux devra porter un masque et sera invité à se désinfecter les mains aux bornes prévues à cet effet.
- Nous informons notre honorable clientèle que le nombre de rendez-vous est limité en raison des mesures de distanciation sociale.
- Nous tenons à vous informer que dans la majeure partie des cas, l'agréation peut être réalisée sur dossier sans présentation du véhicule et qu'il n'est pas nécessaire de se déplacer sur un de nos sites. Le dossier est à envoyer par voie postale ou à déposer dans une des boîtes aux lettres de nos sites. Un numéro de téléphone ou une adresse email de la personne de contact est obligatoirement à joindre à chaque dossier. Nos agents techniques prendront dès réception du dossier contact avec vous soit par téléphone soit par email pour finaliser le dossier et pour vous renseigner sur son avancement.
- Tous renseignements concernant la constitution du dossier peut être demandé par mail à info@snca.lu ou en téléphonant à notre call-center au 26 62 64 00.
- Les dossiers d'agréation des clients professionnels seront également réceptionnés en procédure de dépôt et traités en back-office.
- Les rendez-vous pour la classification historique ne sont pas proposés jusqu'à nouvel ordre.

Pour tout renseignement complémentaire ou cas d'urgence, notre call-center est à votre disposition au 26 62 64 00.

Communiqué par la Société Nationale de Circulation Automobile